



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

SEANCE du 16/02/2022

DLB 2022/490

L'an deux mille vingt-deux et le mercredi 16 février à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la Salle Polyvalente l'Occitane - Avenue de Caux - 34320 ROUJAN, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 10/02/2022

Affichage de la convocation : 10/02/2022

Etaient Présents : 48

Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Gérard ALLARD, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Francis FORTE, Sébastien FREY, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Evelyne GUY, Vincent HUGOT-CONTE, Bruno JULIEN, Jean-Yves LE BOZEC, Sylvie LERMET, Georges LOPEZ, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHEUNDA, Gérard MARTINEZ, Christiane MOTHES, Stéphane PEPIN-BONET, Gérard PERRIN, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Armand RIVIERE, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Nicole SAUSSOL, Marie-Agnès SCHERRER, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE.

Absents représentés par leur suppléant : 3

Bertrand GELLY représenté par Pierre ALAUX, Christophe LLOP représenté par Jean-Claude VITAL, Alain SICILIANO représenté par Stéphan BOYER.

Absents Excusés : 53

Jean-Louis ABADIE, Jean AUGÉ, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Louis BENTAJOU, Jérôme BONNAFOUX, Didier BRESSON, Olivier BRUN, Jacques CANTAGRILL, Francis CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Gilles D'ETTORE, André FRETAY, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Gil GEORGERENS, Joséphine GROLEAU, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Michel GUTTON, Jean-François HIGONENC, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Caroline LEVANNIER, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Dominique MARCOS, Patrick MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Françoise MEMBRILLA, Bernard MONTAGUD, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Christian PEREZ, Christine PRADEL, Jean-Claude RENAUD, Véronique REY, Joël RIES, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Gaby RUIZ, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Isabelle SILHOL, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Claude VISTE.

Secrétaire de séance : Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Débat et rapport d'orientation budgétaire

Vu l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoyant la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de présenter à l'assemblée délibérante les grandes orientations du prochain budget,

Vu la loi du 7 août 2015, portant « nouvelle organisation territoriale de la République » (Loi NOTRe) précisée par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, renforçant le rôle du DOB en définissant son contenu.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU SICTOM PEZENAS AGDE

La crise liée à la COVID-19, entamée en 2020, s'est poursuivie en 2021. Après des difficultés d'organisation constatée en 2020 et fort de cette expérience, les services du SICTOM ont travaillé sans interruption pendant toute l'année 2021.

Concernant l'exercice budgétaire 2021, plusieurs points marquants sont à souligner :

Sur la section de Fonctionnement :

- **En dépenses**

1/ une hausse tarifaire importante du carburant et de l'électricité ;
2/ un tonnage d'ordures ménagères et d'encombrant supérieur au tonnage prévu au budget ;
3/ une augmentation des tarifs de traitement pratiqués par la CABM afin de les aligner sur ses coûts réels.

- **En recettes**

1/ une très faible augmentation des bases de la TEOM à un niveau jamais constaté ces dernières années, avec un montant de recettes légèrement inférieur à l'attendu ;
2/ une bonne tenue des recettes issues des prestations aux professionnels, signe d'une reprise forte de l'activité économique du territoire (+28%), et une explosion des cours de revente des matériaux (+135%).

Sur la section d'Investissement :

- **En dépenses**

1/ un taux de réalisation des dépenses d'investissement de 69%, atteignant 83% avec les restes à réaliser (RAR). C'est un indicateur important, permettant de constater la mise en route effective des projets de la collectivité.

- **En recettes**

1/ un niveau de recettes suffisant permettant d'assurer l'autofinancement total des investissements constitué notamment du FCTVA, de l'utilisation d'une partie de l'excédent de fonctionnement et des produits générés par la cession de biens mobiliers et immobiliers non utiles au syndicat.
L'exercice 2021 fait apparaître un excédent en fonctionnement et en investissement.

En augmentation par rapport à l'année précédente, il marque une rupture de la courbe descendante constatée sur les 3 derniers exercices. Il reste cependant à un niveau inférieur au niveau permettant d'assurer durablement les équilibres financiers du syndicat.

Les 2 prochains exercices revêtent une importance toute particulière avec de nombreux projets :

- la mutation du système de collecte,
- le déploiement de la collecte des biodéchets,
- la gestion des accès en déchèteries
- la mise en place de l'extension des consignes de tri.

Pour accompagner leurs mises en œuvre, le SICTOM doit continuer à améliorer ses résultats financiers en veillant tout à la fois à maîtriser ses dépenses et à accroître ses recettes.

PREVISION DE RESULTAT EXERCICE 2021

Les dépenses de Fonctionnement

Le chapitre 011 relatif aux dépenses de fonctionnement courant subit une forte augmentation entre 2020 et 2021 de 1 396 K€ (+8.5%) dont près de 92% sur les seuls articles TGAP, Traitement/Prestation et Transport. Le résultat s'établit à 17 779 K€.

Cette hausse s'explique par :

- Un tarif passant de 86 €/ tonne à 142 €/tonne pour les refus de tri et 132,55 €/tonne pour les encombrants
- Un tonnage entrant plus important que prévu (+2100 tonnes pour les OM et +1500 tonnes pour les encombrants)
- Un montant de TGAP à payer plus important que prévu puisque directement lié au tonnage traité

Le chapitre 012 « Dépenses de personnel » est parfaitement contenu avec des crédits inscrits au BP pour 13 091 K€ et une réalisation de 13 058 K€.

Les autres chapitres n'appellent pas de remarques particulières. Ils retracent des écritures connues pour la plupart, dès le début de l'exercice (remboursement de la dette, indemnités des élus, subventions, provisions, dotations aux amortissements...)

Les recettes de Fonctionnement

- **La TEOM** : le taux de revalorisation applicable aux bases fiscales a été quasiment nul en 2021 (+0.2%). Seules les nouvelles constructions ont permis d'atteindre 1% d'augmentation de produit TEOM par rapport à 2020. Le montant total des participations est de 27,334 M€
- **La Redevance Spéciale et autres prestations aux professionnels** : malgré une nouvelle période de confinement et de fermeture d'établissements début 2021, la reprise économique associée à un travail de fond des agents de terrain a permis d'accroître les recettes issues de la RS mais aussi celles issues des autres prestations réalisées auprès des professionnels (apports au quai de transfert, accès en déchèteries). Malgré l'arrêt de la prestation de tri pour le compte du Syndicat Centre Hérault, le niveau de recette a très légèrement augmenté en globalité et de manière plus significative sur la seule RS (+200 K€)
- **Les reventes de matériaux** : après une année 2020 difficile, avec un effondrement des cours de revente, le redémarrage de l'activité au niveau mondial a provoqué une flambée des cours de reprise. La recette estimée début 2021 était de 775K€. L'exercice se clôture avec près de 1 885K€ de recettes, soit près de 135% d'écart par rapport au budget.
- **Les autres recettes** : elles sont constituées de recettes stables composées des soutiens des éco-organismes, des loyers et des redevances. Elles représentent une somme importante (1 800 K€), peu sujettes à fluctuation.

Concernant la section de fonctionnement le surcroît de dépenses non prévues au BP 2021 a pu être compensé par des recettes exceptionnelles issues de la revente des matériaux. Une gestion rigoureuse de la masse salariale a permis de contenir ce poste qui représente près de 38% du budget global. De manière générale, une vigilance accrue a été de mise afin d'optimiser chaque euro dépensé.

En parallèle, la collectivité s'est mobilisée afin de percevoir des recettes supplémentaires. A noter que les collectivités membres ont joué le jeu en versant plus régulièrement leurs participations financières. En pilotant au mieux ses flux financiers, le SICTOM n'a pas eu à mobiliser sa ligne de trésorerie.

En fin d'exercice, le solde prévisionnel du CA 2021 Fonctionnement présente un excédent de 780 K€, supérieur à celui de 2020 (535K€) ainsi qu'aux objectifs fixés au BP 2021. Néanmoins, il convient de poursuivre en ce sens dans le but d'assurer, à l'horizon 2023, les équilibres correspondant aux enjeux relevant des compétences exercées par des collectivités de la taille du SICTOM Pézenas-Agde.

Les dépenses d'investissement

En 2021, le SICTOM aura investi 3 134 K€ (hors remboursement de la dette) avec les principaux équipements qui se répartissent de la manière suivante :

Achat du terrain des Roches bleues :	250K€
Matériel de pré-collecte (bacs, PAV, colonnes) :	630 K€
Bennes de déchèteries :	76 K€
Equipement pour informatique embarquée :	103 K€
Equipement alarme incendie des sites :	58 K€
BOM+POLYBENNE :	760 K€
Travaux au quai de transfert d'Agde :	724 K€
Participation financière au Département pour les travaux de la RD 28 :	128 K€

Le chantier de rénovation de l'entrée du quai de transfert d'Agde et d'installation de nouveaux ponts bascule est sur le point de se terminer. Celui relatif au changement du pont roulant et à la réfection du bâtiment abritant ce pont roulant a démarré et se poursuivra en 2022.
L'ensemble de ces dépenses a été financé sur les fonds propres du syndicat.

En 2022, en sus des crédits affectés aux nouveaux projets, le SICTOM inscrira des dépenses d'investissement d'un montant de 1 199 K€, correspondant aux Restes à Réaliser (RAR dépenses) : pour les études (62K€), les matériels (945 K€) et les travaux (192 K€) commandés en 2021, qui seront réglés sur le budget 2022.

Pour financer ces restes à réaliser, le SICTOM a souscrit un emprunt de 1 000 K€ qui sera encaissé sur 2022 et qui apparaîtra donc en RAR Recettes.

En fin d'exercice, le solde prévisionnel du CA 2021 Investissement présente un excédent de 263 K€ (60K€ en 2020).

ETAT DE LA DETTE AU 31/12/2021

ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	TAUX ACTUAIRE L (%)	PÉRIODE	DATE 1ÈRE ANNÉE INTÉRÊT	DATE 1ÈRE ANNÉE AMORT.	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2021	ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	
2002	INVESTISSEMENT 2002	00521 - CAISSE D'EPARGNE	20	F	TAUX FIXE	0,00000	5,10	T	25/07/2003	25/07/2003	750 000,00	85 529,10	784,01	5 961,18	53 578,38	59 539,56	
2006	FINANCEMENTS 2006	01969 - SOCIETE GENERALE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	3,96	T	22/03/2007	22/03/2007	4 000 000,00	0,00	0,00	6 500,00	266 666,48	273 166,48	
2004	DECHETTERIE	00521 - CAISSE D'EPARGNE	22	V	E12MPOST	0,16000	3,60	A	25/03/2005	25/03/2005	150 000,00	26 841,43	156,39	0,00	10 000,00	10 000,00	
2004	INVEST 2004 : REHABILITATION DE CHARGES	00521 - CAISSE D'EPARGNE	25	F	TAUX FIXE	0,00000	2,70	A	25/01/2006	25/01/2006	55 000,00	21 333,38	697,69	0,00	2 330,93	2 330,93	
2004	CONSOLIDATION PARTIELLE LC N°ALR2004118	00521 - CAISSE D'EPARGNE	25	F	TAUX FIXE	0,00000	2,25	A	25/01/2006	25/01/2006	65 000,00	28 473,38	193,20	0,00	2 754,62	2 754,62	
2008	EMPRUNT 2008	02681 - CREDIT AGRICOLE	20	F	TAUX FIXE	0,00000	5,22	M	26/01/2009	26/01/2009	1 000 000,00	349 996,48	248,89	19 306,64	50 000,04	69 306,68	
2007	EMPRUNT 2007	02681 - CREDIT AGRICOLE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	4,68	T	28/03/2008	28/03/2008	1 000 000,00	66 666,48	25,56	4 983,32	66 666,68	71 650,00	
2001	DECHETTERIE D'UN MONTANT DE 178970 EUR	00521 - CAISSE D'EPARGNE	25	F	TAUX FIXE	0,00000	5,86	S	25/05/2002	25/05/2002	178 790,00	65 836,65	379,87	4 262,35	10 663,11	14 925,46	
2009	INVESTISSEMENTS 2009	00521 - CAISSE D'EPARGNE	12	F	TAUX FIXE	0,00000	2,17	M	25/01/2010	25/01/2010	1 000 000,00	0,00	0,00	692,80	83 333,92	84 026,72	
2013	INVESTISSEMENTS 2012 D'UN MONTANT DE 300	00521 - CAISSE D'EPARGNE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	4,48	M	25/03/2013	25/03/2013	300 000,00	123 332,98	89,62	5 849,66	20 000,04	25 849,70	
2013	INVESTISSEMENT 2012	00516 - CAISSE DES DEPOTS ET	15	F	TAUX FIXE	0,00000	4,80	A	30/04/2013	30/04/2013	400 000,00	191 240,24	7 449,07	9 553,99	26 296,78	36 850,77	
2015	EMPRUNT 2015	05160 - LA BANQUE POSTALE	0	F	TAUX FIXE	0,00000	2,67	M	01/04/2015	01/04/2015	430 000,00	284 874,73	626,72	7 768,84	21 500,04	29 268,88	
2015	INVESTISSEMENT 2015	05160 - LA BANQUE POSTALE	20	F	TAUX FIXE	0,00000	1,95	T	01/12/2015	01/12/2015	1 475 000,00	1 014 062,50	1 614,05	20 248,99	73 750,00	93 998,99	
2015	EMPRUNTS 2015 INVESTISSEMENT	05160 - LA BANQUE POSTALE	25	F	TAUX FIXE	0,00000	2,09	T	01/12/2015	01/12/2015	1 525 000,00	1 143 750,00	1 953,91	24 228,44	61 000,00	85 228,44	
2015	EMPRUNT 2015 INVESTISSEMENT	05160 - LA BANQUE POSTALE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	1,69	T	01/12/2015	01/12/2015	770 000,00	449 166,75	617,60	7 940,63	51 333,32	59 273,95	
2016	REQUALIFICATION QT AGDE	05160 - LA BANQUE POSTALE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	0,97	M	01/01/2017	01/01/2017	500 000,00	333 333,20	261,11	3 303,05	33 333,36	36 636,41	
2016	EXTENSION SIEGE	05160 - LA BANQUE POSTALE	20	F	TAUX FIXE	0,00000	1,19	M	01/01/2017	01/01/2017	250 000,00	167 499,80	181,25	2 253,54	12 500,04	14 753,58	
2016	MATERIELS ROLLANTS	05160 - LA BANQUE POSTALE	8	F	TAUX FIXE	0,00000	0,57	M	01/01/2017	01/01/2017	200 000,00	77 083,53	34,05	468,40	24 999,96	25 468,36	
2016	REQUALIFICATION QT AGDE	00516 - CAISSE DES DEPOTS ET	15	F	TAUX FIXE	0,00000	0,93	T	11/04/2017	11/04/2017	500 000,00	349 242,21	510,67	3 463,31	32 305,57	35 768,88	
2016	EXTENSION SIEGE	00516 - CAISSE DES DEPOTS ET	20	F	TAUX FIXE	0,00000	1,14	T	11/04/2017	11/04/2017	250 326,30	196 021,03	360,03	2 307,43	11 682,81	13 990,24	
2019	INVESTISSEMENTS 2018	02681 - CREDIT AGRICOLE	7	F	TAUX FIXE	0,00000	0,78	M	01/04/2019	01/04/2019	3 000 000,00	1 840 169,81	1 150,11	15 527,87	424 525,93	440 053,80	
2019	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS A	05160 - LA BANQUE POSTALE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	0,47	M	01/01/2020	01/01/2020	1 000 000,00	871 168,79	377,51	4 737,65	64 577,23	69 314,86	
2019	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS B	05160 - LA BANQUE POSTALE	10	F	TAUX FIXE	0,00000	0,36	M	01/01/2020	01/01/2020	1 500 000,00	1 216 337,96	334,49	4 278,95	148 230,25	162 509,20	
2020	INVESTISSEMENTS 2020	02681 - CREDIT AGRICOLE	10	F	TAUX FIXE	0,00000	0,39	M	28/01/2021	28/01/2021	2 300 000,00	2 073 707,54	62,21	8 136,86	226 292,46	234 429,32	
												22 599 116,30	10 995 669,96	18 108,01	161 773,90	1 778 321,85	1 940 095,75

L'encours de dette au 31/12/2021 est de 10 995 665 €, soit 1 776 240 € de moins qu'au 31/12/2020.

PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS -PERIODE 2019/2021-

	2019	2020	2021
DETTE au 31/12	12 181	12 772	10 995
TAUX D'EPARGNE BRUTE (RRF-DRF/RRF)	8,80%	6,58%	8,34%
TAUX D'ENDETTEMENT (encours dette/RRF)	38,35%	40,1%	32,2%
CAPACITE DE DESENETTEMENT (encours dette/épargne brute)	4,36	6,1	3,90

PERSPECTIVES 2022

Les incertitudes relevées lors du rapport d'orientation budgétaire 2021 restent d'actualité en 2022.

La situation sanitaire de ce début d'année, soulève des interrogations sur une possible désorganisation du monde du travail liée au nombre croissant de personnes contaminées ou cas contact, obligées de respecter un confinement de plusieurs jours. Cette situation pourrait impacter le montant de la masse salariale dans une proportion impossible à déterminer à l'heure actuelle.

Cependant, malgré ce contexte particulier, le SICTOM, sur la base des directives fixées par les lois relatives à la transition énergétique, à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, continue en 2022 à mettre en œuvre la politique décidée par le conseil syndical :

1/ La mutation progressive de la collecte en bac individuels en collecte en points d'apport volontaire,

2/ La modernisation de ses déchèteries et le contrôle de leurs accès par un système de barrières et de badges. Ces aménagements d'envergure qui seront engagés en 2022, permettront d'une part, d'éviter des dépôts d'usagers hors territoire SICTOM et d'autre part, d'identifier les professionnels et facturer leurs dépôts conformément au règlement en vigueur,

3/ La remise à niveau du site industriel du quai de transfert d'Agde,

4/ La réduction du volume des déchets à enfouir par l'accélération du déploiement de **la collecte des biodéchets** et la mise en place, pour certaines communes, **de composteurs partagés,**

5/ Le renforcement de la communication en vue de **l'Extension des Consignes de Tri (ECT)** et de **l'ouverture du nouveau Centre de tri de l'Ouest et Centre Hérault** début 2023.

Afin d'atteindre les objectifs qui viennent d'être énoncés, je vous propose de fixer les orientations budgétaires pour 2022 qui suivent :

1/ Obtenir un taux d'épargne brute de 8,7% en fin d'exercice en explorant toutes les pistes d'économies possibles, en assurant une maîtrise de la masse salariale, en élargissant l'assiette des professionnels assujettis à la redevance spéciale (RS) et en optimisant les recettes issues de la revente des matériaux.

2/ Réaliser le programme d'investissements en maintenant l'encours de dette à un niveau de 12,8 M€

FONCTIONNEMENT

1/ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : agir sur les dépenses afin de porter le niveau d'épargne brute à 8,7%

Le budget 2022 reste contraint malgré une augmentation des dépenses de fonctionnement courant par rapport au réalisé 2021.

Cette augmentation concerne notamment :

- 585 K€ pour la TGAP (passage de 30 € H.T/tonne à 40 € H.T),
- 203 K€ pour les taxes sur le permis de construire de Valohé,
- 150 K€ de traitement et transport de déchets généré par une hausse prévisionnelle du tonnage OM et Déchèteries.

Une vigilance toute particulière sera apportée à la consommation de carburant. La hausse des tarifs enregistrée tout au long de ces derniers mois est de nature à alourdir considérablement le budget carburant qui représente une masse annuelle de l'ordre de 1M€.

Le budget 2022 proposé, s'agissant des dépenses de fonctionnement courant (chapitre 011) sera de 19 811 000 €.

LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

1 Evolution de la masse des charges de personnels et de la structure des effectifs en 2021.

Premier objectif : des effectifs constants

Les recrutements qui ont eu lieu en 2021 ont été faits dans le cadre de remplacements suite à des départs ou sur des postes vacants. Les ouvertures de poste ont été corrélées à des fermetures, en fonction du dimensionnement du besoin du service et en fonction des évolutions de carrière des agents. Le tableau des effectifs est toiletté à chaque évolution (recrutement/départ) et voté en comité syndical.

Deuxième objectif : une évolution maîtrisée

A effectifs constants, la masse salariale évolue a minima en tenant compte du « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) Un suivi rigoureux du chapitre 012 a permis de respecter le précédent objectif et de coller au plus près des prévisions en le réalisant à 99,75%.

- **La masse des charges de personnel**

Les dépenses de personnel en 2021 s'élèvent à 13 058 k€.

Concernant les titulaires, les lignes les plus importantes du chapitre 012 sont définies comme ci-dessous :

Compte administratif 2021	Montant
Rémunération des titulaires	5 147 389 €
Régime indemnitaire	1 421 269 €
NBI	48 930 €
Heures supplémentaires	136 460 €

- **Avantages en nature**

Le montant des avantages en nature, intégrés aux traitements imposables pour les postes fonctionnels, diminue pour le logement de fonction ainsi que pour les véhicules de fonction passant d'un montant de 15 984 € en 2020 à 5 300 € en 2021.

NATURE DE L'AVANTAGE	NOMBRE	MONTANT 2021
LOGEMENT FONCTION	1	2277 €
VEHICULE DE FONCTION	3	3 023 €

- **Indemnités des élus**

Le montant est resté inchangé en 2021, encadré par la législation.

2021	Taux	MONTANT	MENSUEL	ANNUEL
Indemnité mensuelle brute pour le Président	35.44%	1 378.40 €	1 378.40 €	16 540.80 €
Indemnité mensuelle brute pour un vice-président	17.72%	689.20 €	10 338.00 €	124 056.00 €
			11 716.40 €	140 596.80 €

- **La structure des effectifs**

La répartition des effectifs budgétés, par catégorie hiérarchique :

- 4.25 % de catégorie A
- 2.9 % de catégorie B
- 92.85% de catégorie C

La répartition des agents permanents à temps partiel par catégorie hiérarchique :

TEMPS PARTIEL	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C
80%			5
70%	1		
50%			1

2 Les orientations pour 2022 et les impacts budgétaires

Concernant les titulaires, les lignes les plus importantes du chapitre 012 évoluent en 2022 comme définies ci-dessous :

Budget Prévisionnel 2022	Montant
Rémunération des titulaires	5 380 000€
Régime indemnitaire	1 530 000 €
NBI	46 000 €
Heures supplémentaires	150 000 €

- **L'évolution des effectifs**

→ Postes permanents

Les effectifs sur les postes permanents sont affectés comme suit :

La Direction générale	1 poste
Le Pôle Administration et Finances	32 postes
- Service Secrétariat moyens généraux	17 postes
- Direction Finances Contrôle continu et pilotage	14 postes
Le Pôle Développement et Service au Public	177 postes
- Direction juridique et foncière	3 postes
- Coordination des déchèteries et unités industrielles	75 postes
- Coordination collecte	98 postes
Le Pôle Dialogue Interne et Relations publiques	28 postes
- Service relation aux usagers	15 postes
- Service communication	5 postes
- Direction ressources humaines	7 postes

Les éléments contextuels

- Les annonces nationales pour 2022 qui s'imposent à notre collectivité, portent surtout sur la réforme du système des rémunérations qui va concerner dans un premier temps les agents relevant de la catégorie C, avec :
 - ✓ Une revalorisation des grilles indiciaires du premier et second grades,
 - ✓ Une accélération de carrière avec des réductions de la durée de la totalité des grades. La grille du premier grade (C1) s'étend sur 19 ans (au lieu de 25 ans) et la grille du second grade (C2) sur 20 ans (au lieu de 25 ans),
 - ✓ Une bonification exceptionnelle d'ancienneté d'un an, attribuée à tous les agents de la catégorie C au 1er janvier 2022. Gagner un an dans l'ancienneté d'échelon permet de passer à l'échelon supérieur un an plus tôt.

L'impact de cette réforme sur la masse salariale de notre collectivité a été estimé à 43 000 €.

- S'agissant de la mise en place d'une participation employeur sur la « Prévoyance santé » et le « Maintien de salaire », la collectivité remplit déjà ses obligations depuis plusieurs années.

Les perspectives internes liées aux agents titulaires

Les points d'évolution des rémunérations des agents titulaires sont les suivants :

Enveloppe prévisionnelle relative aux avancements d'échelon : 45 000 €.

Enveloppe prévisionnelle relative aux avancements de grade et à la promotion interne : 55 000 €.

Enveloppe prévisionnelle relative aux diverses indemnités : 1 545 000 € décomposés dans ses grandes masses :

- Astreintes, CET : 110 000 €
- Régime indemnitaire : 1 285 000 €
- Heures supplémentaires : 150 000 €

→ Postes non permanents

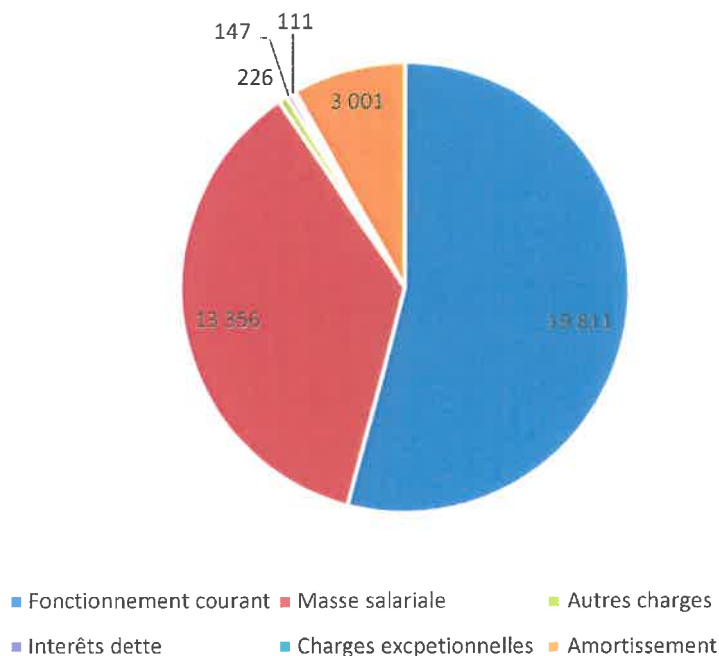
Les orientations

Pour répondre aux objectifs et au déploiement des projets en cours, la collectivité a renouvelé les contrats de projet s'y attachant.

Reçu le 27/02/2022, il est prévu de stabiliser les contractuels sur les secteurs les plus sensibles (Collecte et Polybenne) pour permettre d'assurer la continuité et la qualité de notre service public de proximité tout en conservant une flexibilité par rapport à l'évolution et la modernisation du service.

Le budget 2022 proposé, s'agissant des dépenses de personnel (chapitre 012) s'élève à 13 356 000 €. Il répond aux mêmes objectifs qu'en 2021 : être maîtrisé tout en répondant, à effectif constant, aux besoins nécessaires en ressources humaines à la mise en œuvre des projets structurants de 2022.

Dépenses de fonctionnement



2/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT : agir sur les recettes afin de porter le niveau d'épargne brute à 8,7%

Après une année 2021 atone en matière d'actualisation des bases fiscales TEOM (indice INSEE +0,2%), les perspectives 2022 s'annoncent nettement plus favorables avec un indice de revalorisation des bases de +3,4%. Cet indice ne tenant pas compte des nouvelles constructions, le BP 2022 est bâti sur une hypothèse de revalorisation des bases TEOM de 3,8%.

Le montant prévisionnel des participations est estimé à 29 308 541 €. Elles représentent près de 80% des ressources de fonctionnement du SICTOM.

Répartition des participations financières des collectivités membres

CAHM :	21 647 431 €
CABM :	3 784 194 €
CC AVANT MONTS :	3 681 609 €
CC CLERMONTAIS (Fontès) :	195 307 €

Les autres sources de recettes de fonctionnement

La Redevance Spéciale et autres services aux professionnels : 2 950 000 €

L'action des agents RS sera renforcée par une collaboration étroite avec les référents SICTOM de chaque commune afin d'identifier plus aisément les professionnels et élargir ainsi l'assiette des redevables RS.

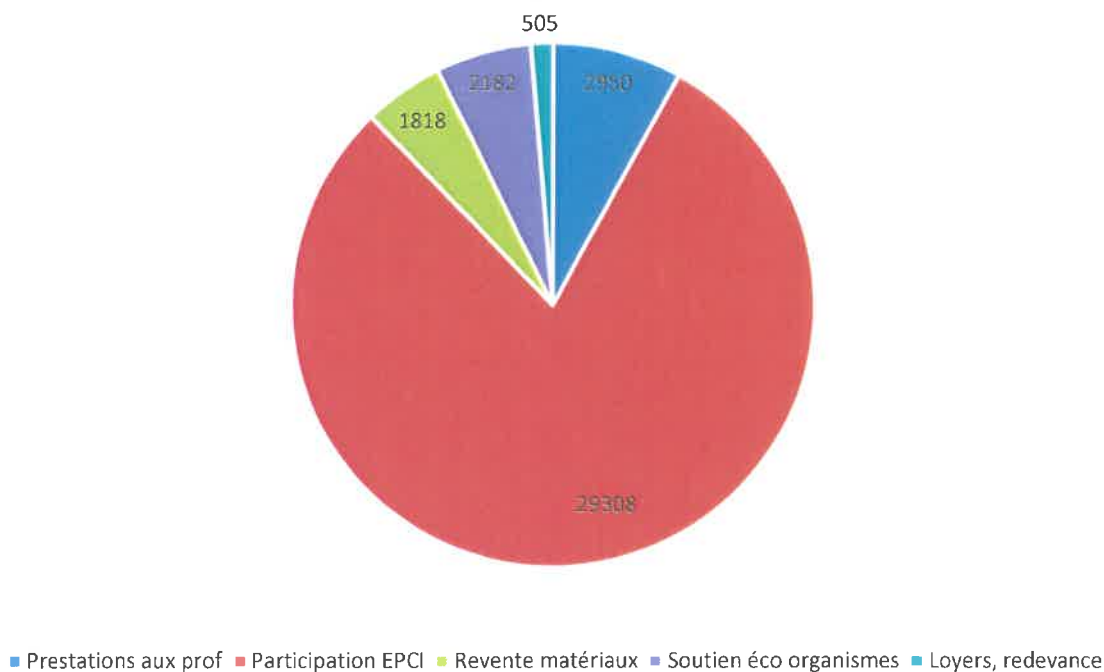
La revente des matériaux : 1 818 300 €

Le budget 2022 table sur un cours élevé de reprise des matières recyclables. Ces cours ont bondi en 2021, permettant au SICTOM de réaliser un niveau de recettes très largement supérieur aux prévisions. Cette tendance ne fléchit pas en ce début d'année et tout en restant prudent (-3,8% par rapport à 2021) le budget est basé sur un niveau de recettes élevé.

Les éco-organismes : 2 182 300 €

Les redevances, loyers et divers : 505 000 €

Recettes de fonctionnement hors excédent reporté



Il sera proposé que la section de Fonctionnement du budget 2022 s'équilibre à hauteur de 41 052 000 €.

INVESTISSEMENT

Ambitieux, le budget d'investissement permettant d'atteindre les objectifs énumérés précédemment, répond cependant au choix d'un plafonnement de l'encours de la dette à 12,8M€ à la fin de l'exercice.

Les principales dépenses d'investissement se répartissent en trois masses distinctes : 1/ les travaux, 2/ les équipements, 3/ les autres investissements.

1/ LES TRAVAUX :

- Finalisation du chantier de l'entrée du quai de transfert d'Agde et forage pour la plateforme de compostage : 36 000 €
- Finalisation de l'important chantier de rénovation du pont roulant et du bâtiment abritant celui-ci. Le respect du calendrier des travaux est primordial car il doit tenir compte d'une forte activité saisonnière nécessitant une neutralisation des travaux pendant cette période : 1 061 000 €
- Modernisation des déchèteries : mise en place de barrières d'accès et de badges, travaux de rénovation sur certaines déchèteries, première phase de mise aux normes de barrières haut de quai : 661 800 €
- Réalisation d'une aire de lavage sur le quai de transfert de Pézenas : 52 000 €
- Réalisation de douches/vestiaires sur le site de Néziguan : 48 000 €

L'ensemble des travaux représente une enveloppe estimée à 1 858 800 €

2/ LES EQUIPEMENTS :

- Acquisition de 2 polybennes avec bras ampliroll et un tracteur routier, d'engins d'exploitation et équipement de géolocalisation pour les BOM et Polybennes-grues, détecteurs de surcharge : 1 261 600 €
- Acquisition de véhicules utilitaires légers : 157 000 €
- Matériels spécifiques pour déchèteries dont armoires DMS et nouvelles colonnes à huiles usagées : 520 000 €
- Matériels de pré-collecte (bacs, PAV, colonnes, composteurs) : 1 196 500 €
- Matériel informatique, sécurité incendie et anti intrusion : 180 000 €
- Divers (Clink box, outillage services) : 363 470 €

L'ensemble des acquisitions de matériels représente une enveloppe estimée à 3 678 570 €

3/ LES AUTRES INVESTISSEMENTS :

- Remboursement à la SPL OEKOMED des frais engagés pour le projet de construction du centre de tri de l'Ouest et Centre Hérault : 445 000 € (*dont 371 344 € refacturables aux différents EPCI partenaires dans ce projet*)
- Participation au titre de la convention signée avec le Conseil Départemental pour les travaux de la RD 28 desservant Valohé : 120 000 €
- Acquisition de terrains : 240 000 €
- Acquisition de logiciels et études : 106 000 €

Ces autres investissements représentent une enveloppe globale estimée à 911 000 €.

Il conviendra de rajouter à ces nouveaux crédits, les Restes à Réaliser 2021 pour une somme de 1 199 769 €.

Reçu le 26/03/2022 Les principales recettes d'investissement servant à financer ces dépenses sont les suivantes :

- Excédent d'investissement de 232 000 €
- Virement entre sections de 1 013 000 €
- Affectation prévisionnelle du résultat de 100 000 €
- FCTVA de 633 000 €
- Cession de terrain à OEKOMED de 125 000 €
- Dotations aux amortissements de 3 001 520 €
- Subventions de 247 000 €
- Remboursement des EPCI (centre de tri) et communes (bennes enterrées) : 471 344 €

Les fonds propres, d'un montant total de 5 822 864 €, contribuent au financement des dépenses d'investissement à hauteur de 63%.

Le reste sera financé par un emprunt dont le montant est estimé à 3 400 000 €. L'enveloppe définitive sera ajustée en fonction des réalisations tant en dépenses qu'en recettes. Il devra respecter l'objectif d'un encours de dette maximal de 12,8M€ à la fin de l'exercice.

Par ailleurs en parallèle, tout type de subvention sera recherché afin de réduire le reste à charge pour la collectivité.

ETAT DE LA DETTE AU 01/01/2022

ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÉTEUR	DURÉE EN ANNEES	TYPE TAUX	INDICE	TAUX ACTUARIEL (%)	PÉRIODE	DATE 1ÈRE ANNÉE INTERÊT	DATE 1ÈRE ANNÉE AMORT.	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2022	ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
2002	INVESTISSEMENT 2002	00521 - CAISSE D'EPARGNE	20	F	TAUX FIXE	5,10	T	25/07/2003	25/07/2003	750 000,00	85 529,10	274,23	3 926,77	55 612,79	58 539,56
2004	DECHETTERIE	00521 - CAISSE D'EPARGNE	22	V	E12M-POST	3,60	A	25/03/2005	25/03/2005	150 000,00	26 841,43	99,32	203,99	9 796,01	10 000,00
2004	INVEST 2004 : REHABILITATION DE CHARGES	00521 - CAISSE D'EPARGNE	25	F	TAUX FIXE	2,70	A	25/01/2006	25/01/2006	55 000,00	21 333,38	645,90	747,52	1 583,31	2 330,83
2004	CONSOLIDATION PARTIELLE LC N°ALR200411	00521 - CAISSE D'EPARGNE	25	F	TAUX FIXE	2,25	A	25/01/2006	25/01/2006	65 000,00	28 473,38	175,91	207,00	2 547,62	2 754,62
2008	EMPRUNT 2008	02681 - CREDIT AGRICOLE	20	F	TAUX FIXE	5,22	M	26/01/2009	26/01/2009	1 000 000,00	349 999,48	213,33	16 746,64	50 000,04	66 746,68
2007	EMPRUNT 2007	02681 - CREDIT AGRICOLE	15	F	TAUX FIXE	4,68	T	28/03/2008	28/03/2008	1 000 000,00	66 666,48	0,00	1 916,65	66 666,48	68 583,13
2001	DECHETTERIE D'UN MONTANT DE 178970 EUR	00521 - CAISSE D'EPARGNE	25	F	TAUX FIXE	5,96	S	25/05/2002	25/05/2002	178 790,00	65 835,65	313,90	3 636,14	11 433,02	15 069,16
2013	INVESTISSEMENTS 2012 D'UN MONTANT DE 30	00521 - CAISSE D'EPARGNE	15	F	TAUX FIXE	4,48	M	25/03/2013	25/03/2013	300 000,00	123 332,98	75,09	4 977,65	20 000,04	24 977,69
2013	INVESTISSEMENT 2012	00516 - CAISSE DES DEPOTS ET	15	F	TAUX FIXE	4,80	A	30/04/2013	30/04/2013	400 000,00	191 240,24	6 346,88	7 553,99	28 296,78	35 850,77
2015	EMPRUNT 2015	05160 - LA BANQUE POSTALE	0	F	TAUX FIXE	2,67	M	01/04/2015	01/04/2015	430 000,00	284 874,73	579,42	7 260,54	21 500,04	28 760,58
2015	INVESTISSEMENT 2015	05160 - LA BANQUE POSTALE	20	F	TAUX FIXE	1,95	T	01/12/2015	01/12/2015	1 475 000,00	1 014 062,50	1 496,66	18 840,36	73 750,00	92 590,36
2015	EMPRUNTS 2015 INVESTISSEMENT	05160 - LA BANQUE POSTALE	25	F	TAUX FIXE	2,09	T	01/12/2015	01/12/2015	1 525 000,00	1 143 750,00	1 849,70	22 977,94	61 000,00	83 977,94
2015	EMPRUNT 2015 INVESTISSEMENT	05160 - LA BANQUE POSTALE	15	F	TAUX FIXE	1,69	T	01/12/2015	01/12/2015	770 000,00	449 166,75	547,02	7 093,63	51 333,32	58 426,95
2016	REQUALIFICATION QT AGDE	05160 - LA BANQUE POSTALE	15	F	TAUX FIXE	0,97	M	01/01/2017	01/01/2017	500 000,00	333 333,20	235,00	2 989,73	33 333,36	36 323,09
2016	EXTENSION SIEGE	05160 - LA BANQUE POSTALE	20	F	TAUX FIXE	1,19	M	01/01/2017	01/01/2017	250 000,00	187 499,80	169,17	2 108,54	12 500,04	14 608,58
2016	MATERIELS ROLLANTS	05160 - LA BANQUE POSTALE	8	F	TAUX FIXE	0,57	M	01/01/2017	01/01/2017	200 000,00	77 083,53	23,00	347,76	24 999,96	25 347,74
2016	REQUALIFICATION QT AGDE	00516 - CAISSE DES DEPOTS ET	15	F	TAUX FIXE	0,93	T	11/04/2017	11/04/2017	500 000,00	349 242,21	463,00	3 168,18	32 600,70	35 768,88
2016	EXTENSION SIEGE	00516 - CAISSE DES DEPOTS ET	20	F	TAUX FIXE	1,14	T	11/04/2017	11/04/2017	250 326,30	196 021,03	338,34	2 184,28	11 805,96	13 990,24
2019	INVESTISSEMENTS 2018	02681 - CREDIT AGRICOLE	7	F	TAUX FIXE	0,78	M	01/04/2019	01/04/2019	3 000 000,00	1 840 169,81	882,78	12 332,96	427 720,84	440 053,80
2019	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS A	05160 - LA BANQUE POSTALE	15	F	TAUX FIXE	0,47	M	01/01/2020	01/01/2020	1 000 000,00	871 168,79	349,37	4 375,46	64 939,42	69 314,88
2019	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS B	05160 - LA BANQUE POSTALE	10	F	TAUX FIXE	0,36	M	01/01/2020	01/01/2020	1 500 000,00	1 216 337,95	293,59	3 789,11	148 720,09	152 509,20
2020	INVESTISSEMENTS 2020	02681 - CREDIT AGRICOLE	10	F	TAUX FIXE	0,39	M	28/01/2021	28/01/2021	2 300 000,00	2 073 707,54	55,40	7 090,86	227 108,46	234 199,32
										17 599 116,30	10 993 669,96	15 427,01	134 475,72	1 437 248,28	1 571 724,00

PRINCIPAUX RATIOS DU BP 2022

Deux ratios à surveiller particulièrement : le taux d'épargne brute (idéalement à 10%) et la capacité de désendettement (inférieure à 10 ans).

Comparaison faite entre les BP 2021 et 2022

- Le taux d'épargne brute du BP 2022 est en amélioration en passant de 7,7% en 2021 à 8,46%
→ et un Objectif cible au 31-12-2022 : 8,7%
- La CAF brute passe de 2 514 K€ en 2021 à 3 110 K€ en 2022
- La CAF nette passe de 734 K€ en 2021 à 1 579 K€ en 2022
- L'encours de la dette passe de 12 771 905 € en 2021 à 10 995 665 € en 2022
- La capacité de désendettement passe de 4,82 ans en 2021 à 3,53 ans en 2022

Tableau prévisionnel d'amortissement des emprunts au 1^{er} janvier 2022

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2022	1 450 014,51	133 788,72	1 583 803,23	9 841 047,82
2023	1 363 775,06	116 669,53	1 480 444,59	8 477 272,76
2024	1 342 200,02	100 524,77	1 442 724,79	7 135 072,74
2025	1 327 066,96	84 843,42	1 411 910,38	5 808 005,78
2026	979 153,20	92 817,57	1 071 970,77	4 828 852,58
2027	874 496,32	56 410,28	930 906,60	3 954 356,26
2028	822 057,69	46 067,14	868 124,83	3 132 298,57
2029	771 098,85	37 757,19	808 856,04	2 361 199,72
2030	630 460,07	31 260,02	661 720,09	1 730 739,65
2031	331 889,99	25 303,59	357 193,58	1 398 849,66
2032	272 760,80	20 867,73	293 628,53	1 126 088,86
2033	264 359,61	16 818,96	281 178,57	861 729,25
2034	265 043,59	12 798,48	277 842,07	596 685,66
2035	161 613,71	9 085,12	170 698,83	435 071,95
2036	101 220,29	6 843,65	108 063,94	333 851,66
2037	79 024,69	5 270,87	84 295,56	254 826,97
2038	75 154,22	3 840,71	78 994,93	179 672,75
2039	75 295,76	2 448,66	77 744,42	104 376,99
2040	60 188,72	1 055,21	61 243,93	44 188,27
2041	14 583,11	441,88	15 024,99	29 605,16
2042	14 728,94	296,05	15 024,99	14 876,22
2043	14 876,22	148,77	15 024,99	0,00
TOTAL GENERAL	11 291 062,33	805 358,32	12 096 420,65	52 648 669,28

Conclusion

En 2021, l'impact de la forte hausse de la TGAP avait été pointée comme un enjeu majeur pour le Syndicat. Une forte mobilisation des élus et des services a permis de terminer l'exercice avec des résultats en amélioration par rapport à 2020.

En 2022, nous devons faire montre de la même implication pour absorber une nouvelle hausse de la TGAP ainsi que des tarifs du carburant, de l'électricité etc...

Dans cette même période et afin de répondre aux exigences règlementaires, nous nous engageons dans une **profonde mutation** de nos systèmes de collecte avec un **niveau élevé d'investissement** et des projets d'importance.

2023 est une année cruciale. C'est une année charnière pendant laquelle nous devons avoir réalisé tous les travaux préparatoires à la mise en œuvre des extensions de consignes de tri, relancé le déploiement de la collecte séparative des biodéchets pour couvrir tout le territoire dès la fin 2024 et sécurisé les accès en déchèterie pour mieux en maîtriser les flux.

Reçu le 21/02/2022. Pour faire, tous les leviers d'optimisation des recettes seront mobilisés et en dépenses, tout sera fait afin de contenir les hausses dans un **contexte sanitaire toujours perturbé et une situation économique de forte inflation des prix.**

Après la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,

ADOpte le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.



Le Président,


Sébastien FREY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 21/02/2022 et de sa publication le 21/02/2022

A Nézignan l'Évêque, le 21/02/2022